FICHES EXPRESS

Béatrice et Francis GRANDGUILLOT

comptabilité générale

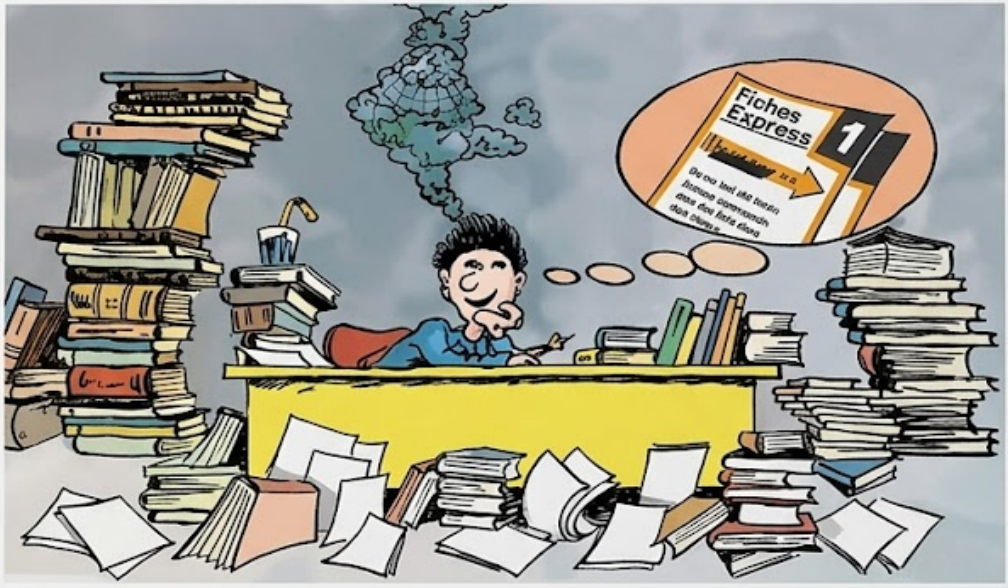

CLET

Bde GRANDGUILLOT

EXO EXPRESS

COMPTABILITE GENERALE

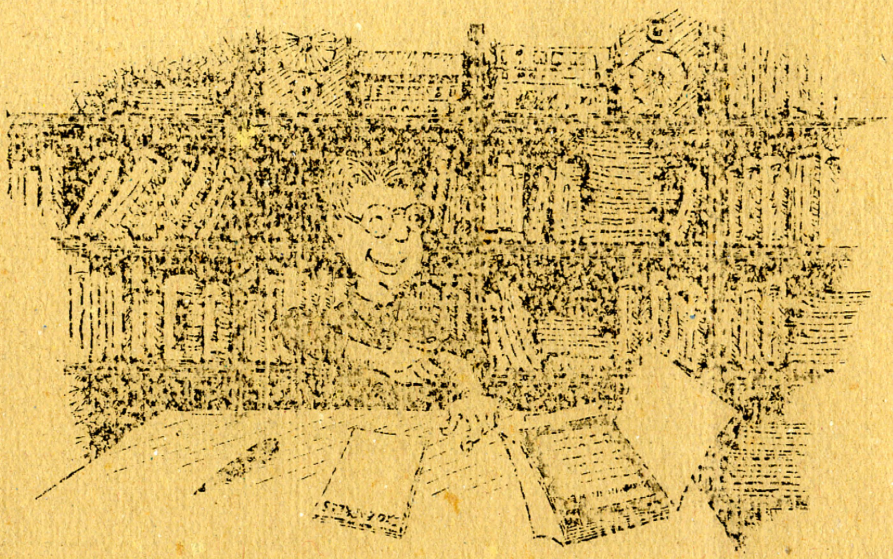

CLET

EXO EXPRESS

Les outils de travail qu'il faut avoir en poche

EXO EXPRESS
de
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Comptabilisation des opérations courantes de l'entreprise

Chaque fiche est indépendante et présente en 4 pages :

- l'énoncé du sujet, souvent accompagné de documents comptables
- le corrigé détaillé et expliqué
- un rappel de cours

CLET
Centre de Librairie et d'Editions Techniques
27, boulevard de Port-Royal - 75013 PARIS

I.S.B.N. 2-85054-700-0
Code Auteur : 07C0

présentation

La collection **Exo express** a pour objet de vous fournir, sous une forme pratique et maniable, un choix d'exercices types avec leurs solutions et des rappels de cours ; elle vient en complément de la collection **Fiches express** qui vous fournit, sous la même forme, l'essentiel des connaissances que vous devez posséder sur le sujet traité.

Ce livre d'**Exo-express** est consacré à la comptabilité générale de l'entreprise et vous fournit en particulier une série d'exercices consacrés à la technique de comptabilisation des opérations courantes de l'entreprise.

Chaque fiche est indépendante et présente en 4 pages :

— l'énoncé du sujet, souvent accompagné de documents comptables,

— le corrigé détaillé et expliqué,

— un rappel de cours sur les points essentiels qu'il faut avoir présents à l'esprit pour résoudre avec succès les exercices proposés dans ces fiches mais aussi tous ceux que vous pouvez trouver dans d'autres livres... et bien sûr le jour de l'examen.

En outre, les fiches 14, 15 et 16 constituent un véritable test de vos connaissances (questions oui/non et questions à choix multiples) pour connaître par vous-même vos points forts et vos points faibles.

Ainsi ces **Exo-express** sont un instrument de travail particulièrement adapté aux besoins des étudiants tant au cours de l'année que lors des révisions.

Les auteurs de ce livre **Exo-express de comptabilité générale** sont également les auteurs du livre de résumés de cours paru dans la collection **Fiches express** : Comptabilité générale (18 fiches express), dont nous vous conseillons vivement l'utilisation.

Ces **exo-express** de comptabilité générale s'adressent :

— à tout candidat à un examen comportant une épreuve de comptabilité générale quel qu'en soit le niveau (secondaire, enseignement technique supérieur, enseignement professionnel, formation continue, etc.)

— à tout praticien qui doit appliquer les principes de base de la comptabilité pour l'enregistrement des opérations courantes de l'entreprise.

Centre de Librairie et d'Editions Techniques - C.L.E.T.
I.S.B.N. 2-85354-700-0
1re édition : Janvier 1987

SOMMAIRE

0 - Présentation
1 - La partie double
2 - Le bilan
3 - Le compte de résultat
4 - La facturation et les avoirs
5 - La T.V.A.
6 - Les transports de marchandises
7 - Les emballages
8 - Les charges et les produits
9 - Les acquisitions d'éléments d'actif
10 - Création et mouvements d'effets de commerce
11 - Règlement des effets de commerce
12 - Problèmes sur les effets de commerce
13 - Les charges de personnel
14 - Tests de connaissances «A/B»
15 - Tests de connaissances «C/D»
16 - Tests de connaissances «E/F»
17 - Conseils pour l'examen

Collection Exo express

- *Exo express - comptabilité générale*
- *Exo express - opérations d'inventaire*
- *Exo express - éléments de gestion*

Collection Fiches express

- *Fiches express - comptabilité générale*
- *Fiches express - écritures d'inventaire*
- *Fiches express - notions de gestion*
- *Fiches express - économie générale*
- *Fiches express - économie de l'entreprise*
- *Fiches express - algèbre et statistique*
- *Fiches express - mathématiques financières*
- *Fiches express - correspondance commerciale française*

CATALOGUE GRATUIT SUR SIMPLE DEMANDE ÉCRITE OU TÉLÉPHONÉE (1) 47 07 17 48

la partie double

1

1 — ÉNONCÉ

Enregistrez, indépendamment, ces opérations dans les comptes concernés.

1 - Des associés créent une société avec les apports suivants :
- matériel industriel 70000
- matériel de bureau 45000
- mobilier 25000
- espèces déposées en banque 50000

2 - Achats de marchandises à crédit 12000

3 - Ventes de marchandises, au comptant, en espèces 32000

4 - Paiement du loyer par chèque bancaire 8000

5 - Emprunté à la banque 40000

6 - Dépôt d'espèces en banque 10000

7 - Achat d'une camionnette, à crédit 65000

8 - Règlement des fournisseurs par chèque 12000

9 - Retour de marchandises achetées 400

10 - Ventes de marchandises à crédit 18000

11 - Paiement des salaires par virement bancaire 60000

12 - Règlement des clients par chèque 9000

13 - Retrait d'espèces par chèque pour alimenter la caisse 2500

2 — CORRIGÉ

1 [E] Utilisation de ces fonds [R] Origine des fonds

TRADUCTION COMPTABLE

D 215 C	D 2183 C	D 2184 C
70000 +	45000 +	25000 +

D 530 C	D 101 C
50000 +	190000 +

2 [E] Achats de marchandises [R] Crédit accordé par le fournisseur

TRADUCTION COMPTABLE

D 607 C	D 401 C
12000 +	12000 +

3 [E] Dépôt des espèces en caisse [R] Ventes de marchandises

TRADUCTION COMPTABLE

D 530 C	D 707 C
32000 +	32000 +

4 [E] Règlement du loyer [R] Emission du chèque bancaire

TRADUCTION COMPTABLE

D 613 C	D 512 C
8000 +	8000 −

5 [E] Virement du montant [R] Montant de l'emprunt

TRADUCTION COMPTABLE

D 512 C	D 164 C
40000 +	40000 +

6 [E] [R] TRADUCTION COMPTABLE

Dépôt à la banque de ces espèces — Retrait d'espèces

7 [E] [R] TRADUCTION COMPTABLE

Acquisition d'un camion — Constatation du crédit accordé

8 [E] [R] TRADUCTION COMPTABLE

Paiement du fournisseur — Emission du chèque bancaire

9 [E] [R] TRADUCTION COMPTABLE

Diminution de la dette — Retour de marchandises

10 [E] [R] TRADUCTION COMPTABLE

Crédit accordé aux clients — Ventes de marchandises

11 [E] [R] TRADUCTION COMPTABLE

Règlement des salaires — Emission du virement

12 E R

Dépôt de ces chèques à la banque

Règlement de clients

TRADUCTION COMPTABLE

13 E R

Dépôt de ces espèces dans la caisse

Retrait d'espèces à la banque

TRADUCTION COMPTABLE

3 — RAPPEL

- Chaque opération suppose :
  - une RESSOURCE;
  - un EMPLOI.
- Par convention :
  - les comptes d'ACTIF et de CHARGES
    - → augmentent au DÉBIT;
    - → diminuent au CRÉDIT;
  - les comptes de PASSIF et de PRODUITS
    - → augmentent au CRÉDIT;
    - → diminuent au DÉBIT.
- SE RÉFÉRER : FICHES EXPRESS «COMPTABILITÉ GÉNÉRALE»
  → Fiche n° 1.

le bilan

2

1 — ÉNONCÉ

Monsieur LAMBERT crée une entreprise le 1er juin N à l'aide des éléments suivants :

— Stock de marchandises	30000,00
— Matériel de bureau	15000,00
— Mobilier de bureau	8000,00
— Fonds commercial	80000,00
— Banque	12000,00
— Caisse	3000,00
— Emprunt	40000,00

Présentez le Bilan de départ en système de base.

Au 31 mai N + 1, le patrimoine de l'entreprise LAMBERT est le suivant :

— Stock de marchandises	20000,00
— Matériel de bureau	25000,00
— Mobilier de bureau	10000,00
— Fonds commercial	80000,00
— Clients	18000,00
— Fournisseurs	12000,00
— Emprunt	30000,00
— V.M.P.	3000,00
— Banque	15000,00
— Caisse	1800,00
— Effets à payer	2000,00
— Dettes fiscales	15500,00

Présentez le Bilan au 31 mai N + 1, en système de base, en créant une colonne N et une colonne N — 1.

2 — CORRIGÉ

BILAN AU 1-0

Compte 218 ←

	ACTIF	Exercice N	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		CAPITAUX
	Fonds commercial	80000	
	Immobilisations corporelles		
	Autres	23000	
	TOTAL I	103000	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours		DETTES
	Marchandises	30000	
	Disponibilités	15000	
	TOTAL II	45000	
	TOTAL GÉNÉRAL	148000	

BILAN AU 31

Comptes 411 et 413 ←

	ACTIF	Exercice N	Exercice N − 1	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			CAPITAUX
	Fonds commercial	80000	80000	
	Immobilisations corporelles			
	Autres	35000	23000	
	TOTAL I	115000	103000	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours			DETTES
	Marchandises	20000	30000	
	Créances d'Exploitation			
	Créances clients et comptes rattachés	18000	—	
	Valeurs Mobilières de Placement			
	Autres titres	3000	—	
	Disponibilités	16800	15000	
	TOTAL II	57800	45000	
	TOTAL GÉNÉRAL	172800	148000	

6-N

	PASSIF	Exercice N	
PROPRES	Capital	108000	→ 148000 – 40000
	TOTAL I	108000	
	Dettes financières		
	Emprunts et dettes auprès d'Etablissement de crédit	40000	
	TOTAL II	40000	
	TOTAL GÉNÉRAL	148000	

-05-N + 1

	PASSIF	Exercice N	Exercice N – 1	
PROPRES	Capital	108000	108000	
	Résultat de l'exercice - Bénéfice	+ 5300		→ 172800 – (108000 + 59500)
	TOTAL I	113300	108000	
	Dettes financières			
	Emprunts et dettes auprès d'Etablissement de crédit	30000	40000	
	Dettes d'exploitation			
	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	14000		→ Comptes 401 et 403
	Dettes fiscales et sociales	15500		
	TOTAL II	59500	40000	
	TOTAL GÉNÉRAL	172800	148000	

3 — RAPPEL

- Le Bilan de départ ne dégage pas de résultat :
  TOTAL ACTIF = TOTAL PASSIF
  il permet souvent de déterminer le montant du «Capital».
- Le Bilan de fin d'exercice permet de dégager un résultat par déséquilibre entre l'actif et le passif :
  - ACTIF > PASSIF = BÉNÉFICE
  - ACTIF < PASSIF = PERTE

  Le résultat se place toujours au Passif en plus ou en moins du Capital.
- SE RÉFÉRER FICHES EXPRESS «COMPTABILITÉ GÉNÉRALE»
  → Fiche n° 3.

le compte de résultat

3

1 — ÉNONCÉ

Etablissez le Compte de Résultat à l'aide des renseignements suivants :

—	601	Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	450000,00
—	606	Achats non stockés de matières et fournitures	84000,00
—	607	Achats de marchandises	190000,00
—	6097	R.R.R. obtenus sur achats de marchandises	3000,00
—	613	Locations	50000,00
—	615	Travaux d'entretien et de réparations	18000,00
—	616	Primes d'assurances	12000,00
—	624	Transports de biens	5200,00
—	631	Impôts, taxes et versements assimilés	48000,00
—	641	Rémunérations du personnel	280000,00
—	645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	142000,00
—	661	Charges d'intérêts	12000,00
—	665	Escomptes accordés	3100,00
—	671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9500,00
—	6811	Dotations aux amortissements - charges d'exploitation	30000,00
—	6817	Dotations aux provisions - charges d'exploitation	35000,00
—	701	Ventes de produits finis	830000,00
—	703	Ventes de produits résiduels	50000,00
—	707	Ventes de marchandises	460000,00
—	708	Produits des activités annexes	175000,00
—	7097	R.R.R. accordés par l'entreprise sur ventes de marchandises	1800,00
—	762	Produits des autres immobilisations financières	37000,00
—	765	Escomptes obtenus	4900,00
—	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12800,00

Les données concernant les stocks se présentent comme suit :

			01-01-N	31-12-N
—	310	Stock de matières premières	65000,00	80000,00
—	350	Stock de produits finis	20000,00	38000,00
—	370	Stock de marchandises	35000,00	

2 — CORRIGÉ

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice N
Charges d'exploitation (1) :	
Achats de marchandises *(a)*	187000
Variation de stock *(b)*	+ 35000
Achats de matières premières et autres approvisionnements *(a)*	450000
Variation de stock *(b)*	− 15000
* Autres achats et charges externes	169200
Impôts, taxes et versements assimilés	48000
Salaires et traitements	280000
Charges sociales	142000
Dotations aux amortissements et aux provisions :	
Sur immobilisations : dotations aux amortissements *(c)*	30000
Sur immobilisations : dotations aux provisions	
Sur actif circulant : dotations aux provisions	35000
Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	
Total I	1361200
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)	
Charges financières :	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (2)	15100
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total III	15100
Charges exceptionnelles :	
Sur opérations de gestion	9500
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Total IV	9500
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (V)	
Impôts sur les bénéfices (VI)	
Total des charges (I + II + III + IV + V + VI)	1385800
Solde créditeur = bénéfice (3)	200100
TOTAL GÉNÉRAL	1585900
* Y compris :	
– redevances de crédit-bail mobilier	
– redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées	
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de	

(a) Y compris droits de douane.
(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (−).
(c) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

PRODUITS (hors taxes)	Exercice N
Produits d'exploitation (1) :	
Ventes de marchandises	458200
Production vendue (biens et services) *(a)*	1055000
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires *(b)*	1513200
dont à l'exportation :	
Production stockée *(c)*	+ 18000
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
Autres produits	
Sous-total B	18000
Total (A + B) I	1531200
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	
Produits financiers :	
De participation (2)	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	
Autres intérêts et produits assimilés (2)	41900
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total III	41900
Produits exceptionnels :	
Sur opérations de gestion	12800
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Total IV	12800
Total des produits (I + II + III + IV)	1585900
Solde débiteur = **perte** (3)	
TOTAL GÉNÉRAL	1585900

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont produits concernant les entreprises liées	
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de	

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.
(b) Cf. définition.
(c) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (−).

- Achats nets
  190000 – 3000 = 187000
- Ventes nettes
  460000 – 1800 = 458200
- Variation de stocks matières premières
  Si – SF
  65000 – 80000 = – 15000
- Variation de stocks de marchandises
  Si – SF
  35000 – 0 = + 35000
- Variation de stocks de produits finis
  SF – Si
  38000 – 20000 = + 18000
- Autres Achats et Charges externes : 61 + 62 + 606
  50000 + 18000 + 12000 + 5200 + 84000 = 169200
- Production vendue : 701 à 708 (sauf 707)
  830000 + 50000 + 175000 = 1055000

3 — RAPPEL

- Achats nets : 607 – 609
- Ventes nettes : 707 – 709
- Variation de stock :
  - si, SF > Si = Diminution de charges ou Augmentation de produits
  - si, SF < Si = Augmentation de charges ou Diminution de produits
- Les charges et les produits sont classés en 3 rubriques :
  - exploitation : 60 à 65 + 681 et 70 à 75 + 781
  - financière : 66 + 686 et 76 + 786
  - exceptionnelle : 67 + 687 et 77 + 787
- Le résultat se place du côté opposé à sa nature.
- SE RÉFÉRER : FICHES EXPRESS «COMPTABILITÉ GÉNÉRALE»
  → Fiche n° 4.

la facturation et les avoirs

4

1 — ÉNONCÉ

Vous êtes employé(e) dans l'entreprise LAROCHE, On vous demande d'enregistrer au Journal les documents suivants :

LAROCHE

FA n° 14
01-09 — *DOIT QUERTIER*

Marchandises	3000,00
Remise 10 %	300,00
Net commercial	2700,00
Escompte 2 %	54,00
Net financier	2646,00
T.V.A. 18,60 %	492,16
NET A PAYER	3138,16

ZABO

FA n° 48
03-09 — *DOIT LAROCHE*

Marchandises	7500,00
Remise 5 %	375,00
Net commercial	7125,00
Escompte 1 %	71,25
Net financier	7053,75
T.V.A. 18,60 %	1312,00
NET A PAYER	8365,75

NOACH

AV n° 18
04-09 — *AVOIR LAROCHE*

Ristourne trimestrielle	1450,00
T.V.A. 18,60 %	269,70
NET EN COMPTE	1719,70

LAROCHE

AV n° 06
06-09 — *AVOIR QUERTIER*

Retour marchandises	1000,00
Remise 10 %	100,00
Net commercial	900,00
Escompte 2 %	18,00
Net financier	882,00
T.V.A. 18,60 %	164,05
NET EN COMPTE	1046,05

PIDOU

FA n° 52
08-09 — *DOIT LAROCHE*

Marchandises	13500,00
Remise 15 %	2025,00
Net commercial	11475,00
T.V.A. 18,60 %	2134,35
NET A PAYER	13609,75

B.N.P.
ch/n° 336

PIDOU

AV n° 24
09-09 — *AVOIR LAROCHE*

Retour marchandises	3000,00
Remise 15 %	450000
Net commercial	2550,00
Rabais 5 % sur solde	446,25 (1)
Montant H.T.	2996,25
T.V.A. 18,60 %	557,30
NET EN COMPTE	3553,55

(1) (11475 – 2550) × 5 % = 446,25

LAROCHE

AV n° 7
10-09 — *AVOIR QUERTIER*

Rabais	300,00
T.V.A. 18,60 %	55,80
NET EN COMPTE	355,80

2 — CORRIGÉ

	1-09		
411	Clients	3138,16	
665	Escomptes accordés	54,00	
707	Ventes de marchandises		2700,00
44571	TVA collectée		492,16
	QUERTIER FA n° 14.		
	3-09		
607	Achats de marchandises	7125,00	
44566	TVA sur autres biens et services	1312,00	
765	Escomptes obtenus		71,25
401	Fournisseurs		8365,75
	ZABO FA n° 48.		
	4-09		
401	Fournisseurs	1719,70	
609	RRR obtenus		1450,00
44566	TVA sur autres biens et services		269,70
	NOACH AV. n° 18.		
	6-09		
707	Ventes de marchandises	900,00	
44571	TVA collectée	164,05	
665	Escomptes accordés		18,00
411	Clients		1046,05
	QUERTIER AV. n° 06.		
	8-09		
607	Achats de marchandises	11475,00	
44566	TVA sur autres biens et services	2134,35	
512	BNP		13609,35
	PIDOU FA n° 52 CH. n° 336.		
	9-09		
401	Fournisseurs	3553,55	
607	Achats de marchandises		2550,00
609	RRR obtenus sur achats		446,25
44566	TVA sur autres biens et services		557,30
	PIDOU AV. n° 24.		
	10-09		
709	RRR accordés par l'entreprise	300,00	
44571	TVA collectée	55,80	
411	Clients		355,80
	QUERTIER AV. n° 7.		

3 — RAPPEL

- Les réductions commerciales (rabais, remises, ristournes) sur facture ne s'enregistrent pas.
- L'escompte, réduction financière, s'enregistre toujours :
  - chez l'acheteur dans le compte : « 765 Escomptes obtenus » ;
  - chez le vendeur dans le compte : « 665 Escomptes accordés ».
- Les réductions commerciales qui font l'objet d'une facture d'avoir s'enregistrent :
  - chez l'acheteur dans le compte : « 609 RRR obtenus sur achats » ;
  - chez le vendeur dans le compte : « 709 RRR accordés par l'entreprise ».
- La TVA suit le mouvement du compte auquel elle se rapporte.
- SE RÉFÉRER : FICHES EXPRESS « COMPTABILITÉ GÉNÉRALE », → Fiches nos 7 et 8.

la TVA

5

1 — ÉNONCÉ

On vous communique les renseignements suivants :

OCTOBRE	— Achats de marchandises HT	40000,00 F
	— Autres charges TTC	18976,00 F
	— Achat d'un mobilier HT	20000,00 F
	— Ventes de marchandises HT	160000,00 F
NOVEMBRE	— Achats de marchandises HT	38000,00 F
	— Autres charges HT	35000,00 F
	— Achat d'un véhicule de tourisme TTC	48000,00 F
	— Achat d'un matériel HT	60000,00 F
	— Ventes de marchandises TTC	118600,00 F
DÉCEMBRE	— Achats de marchandises HT	43000,00 F
	— Autres charges HT	24000,00 F
	— Ventes de marchandises HT	180000,00 F

Taux de T.V.A. 18,60 %.

- Déterminez la TVA due pour les mois de novembre et décembre.
- Passez les écritures nécessaires.
- Le paiement de la TVA s'effectue par chèque bancaire le 5 du mois suivant.

2 — CORRIGÉ

— TVA DE NOVEMBRE

- TVA collectée de novembre

  $\frac{118600}{1,186} \times 18,60\ \% = 18600$

- TVA sur autres biens et services d'octobre

  $(40000 \times 18,60\ \%) + (\frac{18976}{1,186}) \times 18,60\ \% =$

  $7440 + 2976 = 10416$

- TVA sur immobilisations de novembre

  $60000 \times 18,60\ \% = 11160$

- Crédit de TVA à reporter

  $18600 - (10416 + 11160) = -2976$

30-11

44571	TVA collectée	18600,00	
44567	Crédit de TVA à récupérer	2976,00	
44566	TVA sur autres biens et services		10416,00
44562	TVA sur immobilisations		11160,00

D'après déclaration de TVA de novembre CA3 CA4

— TVA DE DÉCEMBRE

- TVA collectée de décembre

  $180000 \times 18,60\ \% = 33480$

- TVA sur autres biens et services de novembre

  $(380000 \times 18,60\ \%) + (35000 \times 18,60\ \%) =$

  $7068 + 6510 = 13578$

- TVA à décaisser

  $33480 - (7068 + 6510) - (2976) = 16926$

	31-12		
44571	TVA collectée	33480,00	
44567	Crédit de TVA à reporter		2976,00
44566	TVA sur autres biens et services		13578,00
44551	TVA à décaisser		16926,00
	D'après déclaration de TVA de décembre CA3 CA4 n°		
	5-01		
44551	TVA à décaisser	16926,00	
512	Banque		16926,00
	CH. n°		

3 — RAPPEL

- Règle de calcul :

TVA collectée du mois N

—

(TVA sur autres biens et services N — 1
+ TVA sur immobilisations N)

=

TVA à décaisser
ou
Crédit de TVA à reporter

- Le crédit de TVA à reporter se déduit de la prochaine TVA à décaisser.
- La TVA sur les véhicules de tourisme n'est pas récupérable.
- SE RÉFÉRER FICHES EXPRESS «COMPTABILITÉ GÉNÉRALE» → Fiche n° 6.

les transports de marchandises

6

1 — ÉNONCÉ

Enregistrez au Journal, les documents suivants chez BOTREL (1)

BOTREL

FA n° 346

05-10 *DOIT CHAMI*

Marchandises	8200,00
Remise 5 %	410,00
Net commercial	7790,00
Port	120,00
Montant HT	7910,00
TVA 18,60 %	1471,26
NET A PAYER	9381,26

← transport assuré par BOTREL

LARDENOIS

FA n° 142

08-10 *DOIT BOTREL*

Marchandises	6760,00
Port	230,00
Montant HT	6990,00
TVA 18,60 %	1300,14
NET A PAYER	8290,14

SERNAM

FA n° 810

09-10 *DOIT BOTREL*

Transport de marchandises	540,00
TVA 18,60 %	100,44
NET A PAYER	640,44

BOTREL

FA n° 347

10-10 *DOIT VALJEAN*

Marchandises	1470,00
Remise 10 %	147,00
Net commercial	1323,00
Port	540,00
Montant HT	1863,00
TVA 18,60 %	346,52
NET A PAYER	2209,52

← transport assuré par la SERNAM

(1) Le transport est assuré :
- soit par les propres moyens de l'entreprise,
- soit par un tiers transporteur.

BOTREL

AV n° A 18

13-10 *AVOIR CHAMI*

Retour marchandises	3000,00
Remise 5 %	150,00
Net commercial	2850,00
Port à N/charge	50,00
Montant HT	2900,00
TVA 18,60 %	539,40
NET EN COMPTE	3439,40

LARDENOIS

AV n° A 47

18-10 *AVOIR BOTREL*

Retour marchandises	2500,00
Port à N/charge	90,00
Montant HT	2590,00
TVA 18,60 %	481,74
NET EN COMPTE	3071,74

2 — CORRIGÉ

	05-10		
411	Clients	9381,26	
707	Ventes de marchandises		7790,00
7085	Port et frais accessoires facturés		120,00
44571	TVA collectée		1471,26
	CHAMI FA n° 346.		
	08-10		
607	Achats de marchandises	6760,00	
624	Transports de biens	230,00	
44566	TVA sur autres biens et services	1300,14	
401	Fournisseurs		8290,14
	LARDENOIS FA n° 142.		
	09-10		
624	Transports de biens	540,00	
44566	TVA sur autres biens et services	100,44	
401	Fournisseurs		640,44
	SERNAM FA n° 810.		
	10-10		
411	Clients	2209,52	
707	Ventes de marchandises		1323,00
44571	TVA collectée		246,08 (1)
624	Transports de biens		540,00
44566	TVA sur autres biens et services		100,44 (2)
	VALJEAN FA n° 347.		
	13-10		
707	Ventes de marchandises	2850,00	
44571	TVA collectée	539,40	
7085	Port et frais accessoires facturés	50,00	
411	Clients		3439,40
	CHAMI AV n° 18.		

(1) 1323 × 18,60 % = 246,08
(2) 540 × 18,60 % = 100,44
346,52

18-10

401	Fournisseurs	3071,74	
607	Achats de marchandises		2500,00
624	Transports de biens		90,00
44566	TVA sur autres biens et services		481,74

LARDENOIS AV n° 47.

3 — RAPPEL

- Le vendeur enregistre le transport des marchandises :
  - soit dans le compte
    « 7085 Port et frais accessoires facturés »
    → s'il assure le transport par ses propres moyens
  - soit dans le compte
    « 624 Transports de biens »
    → s'il fait appel à un transporteur.
- L'acheteur enregistre le transport dans le compte :
  « 624 Transports de biens »
  quel que soit le mode utilisé par le vendeur.
- SE RÉFÉRER : FICHES EXPRESS « COMPTABILITÉ GÉNÉRALE »
  → Fiche n° 9.

les emballages

7

1 — ÉNONCÉ

Enregistrez les documents suivants chez LAMBERT, sachant :

— qu'il consigne des bouteilles à ses clients,

— que ses fournisseurs lui consignent des casiers à bouteilles.

COMBE

FA n° 32

03-06	*DOIT LAMBERT*
Citerne fixe	80000,00
Installations	4000,00
Montant HT	84000,00
TVA 18,60 %	15624,00
NET A PAYER	99624,00

SOLY

FA n° 15

04-06	*DOIT LAMBERT*
Sacs en papier	3500,00
Remise 10 %	350,00
Net commercial	3150,00
TVA 18,60 %	585,90
NET A PAYER	3735,90

B.N.P
ch/m° 615320

BOISSEAU

FA n° 22

08-06	*DOIT LAMBERT*
1000 bouteilles	4000,00
TVA 18,60 %	744,00
NET A PAYER	4744,00

LAMBERT

FA n° 46

09-06	*DOIT PONTY*
Marchandises	5700,00
TVA 18,60 %	1060,20
NET TTC	6760,20
150 bouteilles	600,00
NET A PAYER	7360,20

HARANI

FA n° 87

12-06	*DOIT LAMBERT*
Marchandises	12000,00
Escompte 2 %	240,00
Net financier	11760,00
TVA 18,60 %	2187,36
NET TTC	13947,36
10 casiers	200,00
NET A PAYER	14147,36

LAMBERT

AV n° 12

13-06	*AVOIR PONTY*
Reprise de 100 bouteilles à 3,50 F l'une	350,00
NET EN COMPTE	350,00

LAMBERT

FA n° 47

15-06	*DOIT PONTY*
50 bouteilles non restituées	200,00
TVA 18,60 %	37,20
NET A PAYER	237,20

HARANI

AV n° 95

18-06	*AVOIR LAMBERT*
Reprise de 10 casiers à 18,00 F l'un	180,00
NET EN COMPTE	180,00

BOUCHARD

FA n° 45

22-06	*DOIT LAMBERT*
10 casiers non restitués	250,00
TVA 18,60 %	46,50
NET A PAYER	296,50

2 — CORRIGÉ

	03-06		
215	Installations techniques, matériels et outillages industriels	84000,00	
44562	TVA sur immobilisations	15624,00	
404	Fournisseurs d'immobilisations		99624,00
	COMBE FA n° 32.		
	04-06		
60261	Emballages perdus	3150,00	
44566	TVA sur autres biens et services	585,90	
512	BNP		3735,90
	SOLY FA n° 15, ch. n° 615320.		
	08-06		
60265	Emballages récupérables non identifiables	4000,00	
44566	TVA sur autres biens et services	744,00	
401	Fournisseurs		4744,00
	BOISSEAU FA n° 22.		
	09-06		
411	Clients	7360,20	
707	Ventes de marchandises		5700,00
44571	TVA collectée		1060,20
4196	Clients, dettes pour emballages consignés		600,00
	PONTY FA n° 46.		
	12-06		
607	Achats de marchandises	12000,00	
44566	TVA sur autres biens et services	2187,36	
4096	Fournisseurs, créances pour emballage à rendre	200,00	
765	Escomptes obtenus		240,00
401	Fournisseurs		14147,36
	HARANI FA n° 87		
	13-06		
4196	Clients, dettes pour emballages consignés	400,00	
411	Clients		350,00
7086	Boni sur reprises d'emballages consignés		50,00
	PONTY AV n° 12.		

	15-06		
4196	Clients, dettes pour emballages consignés	200,00	
411	Clients	37,20	
7088	Autres produits des activités annexes		200,00
44571	TVA collectée		37,20
	PONTY FA n° 47.		
	18-06		
401	Fournisseurs	180,00	
6136	Malis sur emballage à rendre	20,00	
4096	Fournisseurs, créances pour emballages à rendre		200,00
	HARANI AV n° 95.		
	22-06		
60265	Emballages récupérables non identifiables	250,00	
44566	TVA sur autres biens et services	46,50	
4096	Fournisseurs, créances pour emballages à rendre		250,00
401	Fournisseurs		46,50
	BOUCHARD FA n° 45.		

3 — RAPPEL

- Lors de la consignation, les emballages récupérables apparaissent sur la facture et font l'objet d'une comptabilisation particulière :
  - chez l'acheteur « 4096 Fournisseurs, créances pour emballages à rendre » ;
  - chez le vendeur « 4196 Clients, dettes pour emballages consignés ».
- Ces deux comptes sont, en principe, exclus de TVA.
- SE RÉFÉRER : FICHES EXPRESS « COMPTABILITÉ GÉNÉRALE »
  → Fiche n° 10.

les charges et les produits 8

1 — ÉNONCÉ

Enregistrez les documents suivants chez ROCHE.

TAXE D'HABITATION

le 05-10

Département : PARIS

Nom : ROCHE

SOMME A PAYER 8260,00 F

CRÉDIT MUTUEL

Date : 08-10

essence voiture personnelle de ROCHE

BPF 248,00

349767

CRÉDIT MUTUEL

10-10 *Avis de débit*

Intérêts pour découvert	2200,00
NET PRÉLEVÉ	2200,00

ROCHE

FA n° 25

11-10 *DOIT DUSSY*

Commissions sur ventes, contrat n° 7	560,00
T.V.A. 18,60 %	104,16
NET A PAYER	664,16

CRÉDIT MUTUEL

18-10 *Avis de crédit*

Encaissement de coupons	875,00
NET PORTÉ A V/COMPTE	875,00

↑ concernent les V.M.P.

LIVRE DES CHARGES PATRONALES

. . . . .

. . . .

2 — CORRIGÉ

	05-10		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	8260,00	
447	Autres impôts, taxes et versements assimilés		8260,00
	Avis de recouvrement n°		
	08-10		
108	Compte de l'exploitant	248,00	
512	Crédit Mutuel		248,00
	CM n° 349767		
	10-10		
661	Charges d'intérêts	2200,00	
512	Crédit Mutuel		2200,00
	Avis de débit n°		
	11-10		
411	Clients	664,16	
7082	Commissions et courtages		560,00
44571	T.V.A. collectée		104,16
	DUSSY FA n° 25		
	18-10		
512	Crédit Mutuel	875,00	
765	Revenus des VMP		875,00
	Avis de crédit n°		
	25-10		
645	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	15000,00	
431	Sécurité sociale		15000,00
	D'Après livre charge patronale, folio n°		

	22-10		
627	Services bancaires et assimilés	175,00	
44566	T.V.A. s/autres biens et services	32,55	
512	Crédit Mutuel		207,55
	Avis de débit n°		
	25-10		
626	Frais postaux et frais de télécommunications (1)	1159,75	
401	Fournisseurs		1159,75
	PTT FA n°		
	28-10		
612	Redevance de Crédit-Bail	960,00	
44566	T.V.A. s/ autres biens et services	178,56	
401	Fournisseurs		1138,56
	SCB FA n° 75		
	30-10		
512	Crédit Mutuel	230,00	
768	Autres produits financiers		230,00
	Avis de crédit n°		

(1) Dans le budget 1987, il est prévu que les entreprises ressortent la T.V.A. déductible sur les frais de télécommunications, ce qui entraînera une diminution des frais généraux.

3 — RAPPEL

- Les charges et les produits d'activité courante font jouer en contrepartie :
  - soit des comptes de trésorerie,
    → en cas de règlement immédiat
  - soit des comptes de tiers,
    → en cas de règlement à crédit
- Les comptes de tiers doivent être choisis en fonction de la nature de la charge ou du produit.
- SE RÉFÉRER : FICHES EXPRESS «COMPTABILITÉ GÉNÉRALE»
  →Fiche n° 11

les acquisitions d'éléments d'actif

9

1 — ÉNONCÉ

Enregistrez les documents suivants chez MERTZ

ÉTUDE DE MAÎTRE BARAL

	le 05-04
	à MERTZ
Terrain	220000,00
Droits d'enregistrement	15180,00
Honoraires	6340,00
T.V.A. 18,60 %	1179,24
	242699,24

Conditions de règlement :
— 1 chèque n° 44775 de la BNP pour 22699,24 F
— acceptation ce jour des LC nos 47, 48, de 110000 F l'une à échéance du 05-05 et du 05-06-N.

BNP

Date : 06-04

Achat d'actions ROVIL (VMP)

2500,00 + Frais

T.T.C. 355,80

BPF 2855,80
44776

RENAULT

FA n° 348

08-04	*DOIT MERTZ*
Renault 16 TS	78000,00
T.V.A. 33,33 %	26000,00
NET A PAYER	104000,00

CANON

FA n° 618

15-04	*DOIT MERTZ*
Photocopieur	24000,00
Frais d'installation	830,00
Ramettes	420,00
Montant H.T.	25250,00
T.V.A. 18,60 %	4696,50
NET A PAYER	29946,50

CHARGE DES AGENTS DE CHANGE BACOT et DENANT

AVIS DE DÉBIT

19-04	*à MERTZ*
150 actions ZODIAC	33000,00
Courtage	313,50
T.V.A. 18,60 %	58,31
NET	33371,81

↑
Il s'agit d'une opération financière à long terme

MERTZ

FA n° 425

22-04	*DOIT MERTZ*
Machine outil	
Coût de production	26000,00
T.V.A. 18,60 %	4836,00
NET A PAYER	30836,00

↑
Machine construite par l'entreprise MERTZ pour elle-même.

PEUGEOT

FA n° 123

28-04	*DOIT MERTZ*
Fourgonnette type 320	44000
T.V.A. 18,60 %	8184
NET A PAYER	52184

2 — CORRIGÉ

	05-04		
211	Terrains	220000,00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	15180,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires	6340,00	
44566	T.V.A. s/autres biens et services	1179,24	
512	B.N.P.		22699,24
405	Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer		220000,00
	BARAL Acte n° , CH n° 44775, LC nos 47, 48		
	06-04		
503	Actions	2500,00	
6271	Frais sur titres	300,00	
44566	T.V.A. s/ autres biens et services	55,80	
512	B.N.P.		2855,80
	ROVIL CH n° 44776		
	08-04		
2182	Matériel de transport	104000,00	
404	Fournisseurs d'immobilisations		104000,00
	RENAULT FA n° 348		
	15-04		
2183	Matériel de bureau et Mat. informatique	24830,00	
6064	Fournitures administratives	420,00	
44562	T.V.A. s/immobilisations	4618,38 (1)	
44566	T.V.A. s/autres biens et services	78,12 (2)	
404	Fournisseurs d'immobilisations (5)		29448,38 (3)
401	Fournisseurs (5)		498,12 (4)
	CANON FA n° 618		

(1) 24830,00 × 18,60 % = 4618,38

(2) 420,00 × 18,60 % = 78,12

(3) 24830,00 + 4618,38 = 29448,38

(4) 420,00 + 78,12 = 498,12

(5) Le Plan Comptable admet l'utilisation d'un seul compte « 404 Fournisseurs d'immobilisations » pour la totalité de la facture.

	19-04		
271	Titres immobilisés - droit de propriété	33000,00	
6271	Frais sur titres	313,50	
44566	T.V.A. s/autres biens et services	58,31	
516	Agent de change		33371,81
	BACOT-DENANT Avis n°		
	22-04		
215	Installations techniques, matériels et outillages industriels	26000,00	
44562	T.V.A. s/immobilisations	4836,00	
720	Production immobilisée		26000,00
44571	T.V.A. collectée		4836,00
	MERTZ FA n° 425		
	28-04		
2182	Matériel de transport	44000,00	
44562	T.V.A. s/immobilisations	8124,00	
514	C.C.P.		52184,00
	PEUGEOT FA n° 123, CH n° 1323842		

3 — RAPPEL

- Les immobilisations corporelles sont comptabilisées en classe « 2 » pour leur prix d'acquisition H.T. majoré des frais accessoires, cependant les frais à caractère juridique et fiscal sont comptabilisés en charges.
- Les frais sur titres sont comptabilisés en charges.
- La T.V.A. sur les véhicules de tourisme n'est pas récupérable, il faut donc enregistrer le montant T.T.C. dans le compte d'immobilisations concerné.
- SE RÉFÉRER FICHES EXPRESS «COMPTABILITÉ GÉNÉRALE» → Fiche n° 12

création et mouvements d'effets de commerce

10

1 — ÉNONCÉ

L'entreprise LE VECHER, au 10 octobre, dispose dans son portefeuille, des effets suivants :

- LC n° 89, tirée sur TRUDON, montant 3500,00 F, échéance 30-11,
- BO n° 145, de MONIN, montant de 4700,00 F, échéance 15-11,
- LC n° 90, tirée sur VERDELLE, montant 6500,00 F, échéance 15-12.

13-10 : Envoi de la LC n° 91

Contre cette L.C. Nous paierons à	LE VECHER	
Date de création : 13-10	ÉCHÉANCE : 15-12	3760,00 F
ACCEPTATION ou AVAL	Tiré : ARNAULT n° 91	DOM. : B.N.P. Timbre Le Vecher

15-10 : Réception du BO suivant :

Contre ce B.O. Nous paierons à	LE VECHER	
Date de création : 13-10	ÉCHÉANCE : 30-11	2785,50 F
AVAL	Souscripteur : LARDENOIS n° 47	DOM. : C.I.C. Timbre Lardenois

18-10 : Envoi, par endossement, de la LC n° 89 :

Payez à l'ordre
de LIBOR
Paris, le 18-10
Le Vecher

20-10 : Envoi du BO n° 24, aux Etablissements RENAULT, suite à l'acquisition du camion

Contre ce B.O. Nous paierons à	RENAULT Véhicules industriels	
Date de création : 20-10	ÉCHÉANCE : 30-12	175000,00 F
AVAL	Souscripteur . LE VECHER n° 24	DOM. : S. G. Timbre

21-10 : Réception de la LC n° 91.

22-10 : Réception de la LC n° 245, de BOLLARD.

Contre cette L.C. Nous paierons à	BOLLARD	
Date de création : 1-10	ÉCHÉANCE : 30-11	1745,75 F
Preux. ACCEPTATION ou AVAL	Tiré : PREUX n° 245	DOM. : C. A. Timbre

recto/verso →

Payez à l'ordre
de LE VECHER
Paris, le 22-10

25-10 : Envoi du BO n° 25

Contre ce B.O. Nous paierons à	RENARD	
Date de création : 25-10	ÉCHÉANCE : 30-11	1550,00 F
AVAL	Souscripteur : LE VECHER n° 25	DOM. : S. G. Timbre

26-10 : Réception de la LC n° 127

Contre cette L.C. Nous paierons à	VAYRAC	
Date de création : 25-10	ÉCHÉANCE : 30-11	1800,00 F
ACCEPTATION ou AVAL	Tiré : LE VECHER n° 127	DOM. : S. G. Timbre

28-10 : Renvoi de la LC n° 127

2 — CORRIGÉ

	15-10		
413	Clients - Effets à recevoir	2785,50	
411	Clients		2785,50
	LARDENOIS BO n° 47		
	18-10		
401	Fournisseurs	3500,00	
413	Clients - Effets à recevoir		3500,00
	LIBOR endos LC n° 89		
	20-10		
404	Fournisseurs d'immobilisations	175000,00	
405	Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer		175000,00
	RENAULT BO n° 24		
	21-10		
413	Clients - Effets à recevoir	3760,00	
411	Clients		3760,00
	ARNAULT LC n° 91		
	22-10		
413	Clients - Effets à recevoir	1745,75	
411	Clients		1745,75
	BOLLARD endos LC n° 245		
	25-10		
401	Fournisseurs	1550,00	
403	Fournisseurs - Effets à payer		1550,00
	RENARD BO n° 25		
	28-10		
401	Fournisseurs	1800,00	
403	Fournisseurs - Effets à payer		1800,00
	VAYRAC LC n° 127		

3 — RAPPEL

- Les lettres de change ne sont comptabilisées qu'après acceptation. Les billets à ordre sont comptabilisées dès leur émission.
- Les traites sont enregistrées :
  - chez le fournisseur dans le compte : « 413 Clients - Effets à recevoir »
  - chez le client dans les comptes : « 403 Fournisseurs - Effets à payer » « 405 Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer »
- SE RÉFÉRER FICHES EXPRESS « COMPTABILITÉ GÉNÉRALE » → Fiche n° 13

règlement des effets de commerce

11

1 — ÉNONCÉ

L'entreprise BEULLARD possède dans son portefeuille les traites suivantes :

— LC n° 187, tirée sur MESNIL, échéance 31-07, montant 3765,60;

— BO n° 45, de MONNIER, échéance 30-06, montant 1735,00;

— LC n° 188, tirée sur FLAQUIÈRES, échéance 25-06, montant 1987,00.

L'extrait de son échéancier se présente comme suit :

ÉCHÉANCIER JUIN				
DATE	NATURE	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	ÉCHÉANCE
20-05	LC n° 37	PAUZET	1200,00	30-06
25-05	BO n° 18	POIRAUDEAU	760,00	25-06

15-06 L'entreprise décide d'escompter la LC n° 187

CRÉDIT DU NORD

Date : 15-06

BORDEREAU DES EFFETS A L'ESCOMTE

Nom :	N° Bordereau	
BEULLARD	Cpte n° 4-326521-2	
Nature	Échéance	Montant
LC	31-07	3765,60
	TOTAL	3765,60

22-06 L'entreprise avise sa banque de l'échéance du mois

CRÉDIT DU NORD

Date : 22-06

AVIS DE DOMICILIATION

Nom :	N° Bordereau	
BEULLARD	Cpte n° 4-326521-2	
Nature	Échéance	Montant
LC n° 37	25-06	1200,00
	TOTAL	1200,00

23-06 L'entreprise reçoit l'avis de crédit suivant :

CRÉDIT DU NORD	
	23-06
AVIS DE CRÉDIT	
Nominal	3765,60
Intérêts	120,00
Commission	25,00
T.V.A. 18,60 %	4,65
NET PORTÉ A V/COMPTE	3615,95

25-06 POIRAUDEAU me présente le BO n° 18 arrivé à échéance. Le comptable lui remet un chèque bancaire n° 1000271.

26-06 L'entreprise remet, à sa banque, le bordereau d'encaissement suivant :

CRÉDIT DU NORD		
	Date : 26-06	
BORDEREAU DES EFFETS A L'ENCAISSEMENT		
Nom :	N° Bordereau	
BEULLARD	Cpte n° 4-326521-2	
Nature	Échéance	Montant
BO n° 45	30-06	1735,00
	TOTAL	1735,00

27-06 Le comptable de l'entreprise se déplace auprès des Etablissements FLAQUIÈRES afin d'encaisser la LC n° 188, il lui est remis le chèque n° 205 777 tiré sur la BNP.

01-07 La banque adresse, à l'entreprise BEULLARD, l'avis de débit suivant :

CRÉDIT DU NORD	
	01-07
AVIS DE DÉBIT	
LC n° 37	1200,00
NET PRÉLEVÉ	1200,00

02-07 L'entreprise BEULLARD reçoit l'avis de crédit :

CRÉDIT DU NORD	
	02-07
AVIS DE CRÉDIT	
Nominal	1735,00
Commissions	23,50
T.V.A. 18,60 %	4,37
NET PORTÉ A V/COMPTE	1707,13

2 — CORRIGÉ

	15-06		
5114	Effets à l'escompte	3765,60	
413	Clients - Effets à recevoir		3765,60
	Bordereau de remise à l'escompte n°		
	23-06		
512	Crédit du Nord	3615,95	
6616	Intérêts bancaires	120,00	
6275	Frais sur effets	25,00	
44566	T.V.A. s/autres biens et services	4,65	
5114	Effets à l'escompte		3765,60
	Avis de crédit n°		
	25-06		
403	Fournisseurs - Effets à payer	760,00	
512	Crédit du Nord		760,00
	BO n° 18; CH n° 1000271		
	26-06		
5113	Effets à l'encaissement	1735,00	
413	Clients - Effets à recevoir		1735,00
	Bordereau de remise à l'encaissement		
	27-06		
512	Crédit du Nord	1987,00	
413	Clients - Effets à recevoir		1987,00
	LC n° 188; CH n° 205777		
	01-07		
403	Fournisseurs - Effets à payer	1200,00	
512	Crédit du Nord		1200,00
	Avis de débit n°		
	02-07		
512	Crédit du Nord	1707,13	
6275	Frais sur effets	23,50	
44566	T.V.A. s/autres biens et services	4,37	
5113	Effets à l'encaissement		1735,00
	Avis de crédit n°		

3 — RAPPEL

- Le règlement des effets à payer se comptabilise lors de la réception de «l'Avis de Débit» et non lors de l'envoi de «l'Avis de Domiciliation».
- Les effets à recevoir sont soldés, en valeur nominale, lorsqu'ils quittent le portefeuille :
  - lors de l'encaissement, à l'aide du compte : «5113 Effets à l'encaissement»
  - lors de la négociation, à l'aide du compte : «5114 Effets à l'escompte»
- Les commissions bancaires supportent la T.V.A., les intérêts en sont exonérés.
- SE RÉFÉRER : FICHES EXPRESS «COMPTABILITÉ GÉNÉRALE» → Fiche n° 13.

problèmes sur les effets de commerce

12

1 — ÉNONCÉ

Au 30 avril, la situation des comptes « 413 Clients - Effets à recevoir » et « 403 Fournisseurs - Effets à payer », de l'entreprise CASAN, est la suivante :

413 Clients - Effets à recevoir

Solde	28340,00		
02-4 LC n° 35, PATU, éch. 05-05	4500,00	03-4 Remise à l'escompte Traites n^{os} 30 à 34, éch. 15-05	10420,00
05-4 BO n° 14, NOIROT, éch. 31-05	8300,00	08-4 Remise à l'escompte BO n° 14, éch. 05-05	8300,00
10-4 LC n° 36, PAGAT, éch. 10-05	2450,00	12-4 Endos LC n° 36 à JOVY	2450,00
15-4 LC n° 37, NAHON, éch. 15-06	7530,00	26-4 Remise à l'encaissement LC n° 29, éch. 30-04	6270,00
25-4 BO n° 15. BOULOZ, éch. 25-05	3780,00		

403 Fournisseurs - Effets à payer

		Solde	15360,00
10-4 LC n° 62, MUSOT, domiciliée	5270,00	03-4 BO n° 42, NAVARE, éch. 15-05	1735,00
		12-4 LC n° 15, FERE, éch. 31-05	3875,00
		15-4 LC n° 26, MAZI, éch. 15-05	982,00

02-05 Le client CHARLES nous avise qu'il ne peut pas honorer la traite n° 32 de 1 500,00 F, à échéance du 15-05. Nous acceptons de lui faire les fonds en lui adressant le chèque n° 10727, émis sur la Société Générale.

07-05 La Société Générale nous adresse l'avis de débit :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	
07-05	
AVIS DE DÉBIT	
Retour BO n° 14, sur BERLAT	8300,00
Frais impayé	30,00
T.V.A. 18,60 %	5,58
NET PRÉLEVÉ SUR V/COMPTE	8335,58

08-05 Le client PAGAT nous avise qu'il ne peut pas honorer la LC n° 36, nous prorogeons celle-ci au 10-06, avec les conditions suivantes :

— 10 % d'intérêts de retard,

— 8,00 F de frais postaux.

09-05 Suite à des difficultés de trésorerie, nous avisons notre fournisseur NAVARE que nous ne pourrons pas honorer notre BO n° 42, il accepte l'annulation.

Nous lui envoyons un nouveau BO n° 43, à échéance du 15-06, aux conditions suivantes :

— 18 % d'intérêts de retard,

— 4,40 F de frais postaux,

— 5,00 F de timbre fiscal.

10-05 Nous adressons une nouvelle traite n° 38, à CHARLES, augmentée de :

— 18 % d'intérêts de retard,

— 2,20 F de timbres postaux,

— 5 F de timbre fiscal.

à échéance du 30-06.

18-05 La Société Générale nous informe du non paiement de la LC n° 26, faute de provision sur notre compte.

2 — CORRIGÉ

	02-05		
411	Clients	1500,00	
512	Société Générale		1500,00
	CHARLES CH n° 10727		
	07-05		
411	Clients	8335,58	
512	Société Générale		8335,58
	Avis de Débit n° *BERLAT BO n° 14 impayé*		
	08-05		
411	Clients	26,42	
763	Revenus des autres créances		20,42 (1)
626	Frais postaux et frais de télécommunications		6,00
	PAGAT, prorogation LC n° 36		
	09-05		
403	Fournisseurs - Effets à payer	1735,00	
401	Fournisseurs		1735,00
	NAVARE, annulation BO n° 42		
	d°		
661	Charges d'intérêts	26,03 (2)	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	4,40	
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	5,00	
401	Fournisseurs		35,43
	NAVARE, Frais sur BO n° 43		
	09-05		
401	Fournisseurs	1770,43 (3)	
403	Fournisseurs - Effets à payer		1770,43
	NAVARE BO n° 43		

(1) $\left(\frac{2450 \times 10 \times 30}{36000}\right)$

(2) $\left(\frac{1735 \times 18 \times 30}{36000}\right)$

3) 1735,00 + 35,43

	10-05		
411	Clients	40,95	
763	Revenus des autres créances		33,75 (1)
626	Frais postaux et frais de télécommunications		2,20
6354	Droits d'enregistrement et de timbres		5,00
	CHARLES, Frais sur nouvelle LC n° 38		
	d°		
413	Clients - Effets à recevoir	1540,95 (2)	
411	Clients		1540,95
	CHARLES, LC n° 38		
	18-05		
403	Fournisseurs - Effets à payer	982,00	
401	Fournisseurs		982,00
	MAZI, LC n° 26 non payée		

(1) $\left(\frac{1500 \times 18 \times 45}{36000}\right)$

(2) 1500,00 + 40,95

3 — RAPPEL

- L'entreprise peut utiliser le compte : « 5115 Effets impayés »
- Dans le cas d'une prorogation d'échéance sans frais supplémentaires, il n'y a aucune écriture à passer.
- Le protêt n'est pas obligatoire à condition que la mention « sans frais ou sans protêt » figure sur la traite.
- SE RÉFÉRER : FICHES EXPRESS « COMPTABILITÉ GÉNÉRALE » → Fiche n° 15.

les charges de personnel

1 — ÉNONCÉ

Comptabilisez les documents suivants :

NOM PLANTU Thérèse	N° 23
N° SS 2 55 06 75 108 306	
Emploi : Chef comptable Cat. Prof. : Cadre	
PAYE DU 1 AU 31 MARS	
SALAIRE DE BASE	16000,00
Prime d'ancienneté	400,00
HN	.....
HS à ... : ... x ...	.....
HS à ... : ... x ...	.....
SALAIRE BRUT	15400,00

	%	Base	
Maladie + Veuvage	6,60	15400	862,40
Vieillesse	6,40	9630	616,32
Chômage	2,31	15400	355,74
	0,50	5770	28,85
APEC	0,024	5770	1,38
Retraite Non Cadre			
Retraite Tranche A	1,88	9630	181,04
Retraite Tranche B	4,40	5770	253,88
Total des retenues			2299,61
NET IMPOSABLE			13100,39
Indemnités			
Transport			
Avantages en nature			
Acompte			1000,00
NET A PAYER			12100,39

NOM GUINAUD Charles	N° 24
N° SS 1 46 03 75 124 420	
Emploi : Magasinier Cat. Prof. : Employé	
PAYE DU 1 AU 31 MARS	
SALAIRE DE BASE	7000,00
Avantage en nature	600,00
HN 169 x 41,42	.....
HS à 25 % : 4 x 51,78	207,12
HS à ... : ... x ...	.....
SALAIRE BRUT	7807,12

	%	Base	
Maladie + Veuvage	5,6	7807,12	437,20
Vieillesse	6,4	7807,12	499,66
Chômage	2,31	7807,12	180,34
APEC			
Retraite Non Cadre	1,88	7807,12	146,77
Retraite Tranche A			
Retraite Tranche B			
Total des retenues			1263,97
NET IMPOSABLE			6543,15
Indemnités			
Transport			76,00
Avantages en nature			— 600,00
Acompte			.....
NET A PAYER			6019,15

Date 5-04
Objet Rgt salaire
Bulletin n° 23
Montant
12100,39
H
33372
CH N°
869209025

Date 5-04
Objet Rgt salaire
Bulletin n° 24
Montant
6019,15
H
33372
CH N°
869209026

Total des charges patronales du mois de mars :

Mois	Salaires bruts	Salaires plafonnés (1)	Cotisations Sécurité Sociale					Total 1	Retraite ouvrière	Retraite cadres	Chômage	Total 2	Total 1 + 2
			Maladie	Vieillesse	Allocations familiales	Accidents du travail	FNAL						
MARS	23207,12	17437,12	2924,10	1429,84	1569,34	348,74	17,44	6289,46	220,16	779,30	1074,26	2073,72	8363,18

(1) 7087,12 + 9630.

Date 10-04
Objet Rgt
URSSAF
Montant
8705,04
H
33372
CH N°
969209030

Date 10-04
Objet Rgt autres
Organismes sociaux
Montant
3221,72
H
33372
CH N°
969209031

2 — CORRIGÉ

	31-03		
641	Rémunérations du personnel	23283,12	
421	Personnel, rémunérations dues		23283,12
	Salaire de MARS, bulletin n° 23, n° 24		
	31-03		
421	Personnel, rémunérations dues	5163,58	
431	Sécurité Sociale		2415,58
437	Autres organismes sociaux		1148,00
641	Rémunérations du Personnel		600,00
425	Avances et acomptes		1000,00
	Retenues s/salaire de mars		
	31-03		
645	Charges de SS et de Prévoyance	8363,18	
431	Sécurité Sociale		6289,46
437	Autres organismes sociaux		2073,72
	Livre des charges patronales, Folio n°		

	05-04		
421	Personnel - Rémunérations dues	18119,54 (1)	
514	C.C.P.		18119,54
	CH n° 869209025, n° 869209026		
	10-04		
431	Sécurité Sociale	8705,04 (2)	
437	Autres organismes sociaux	3221,72 (3)	
514	C.C.P.		11926,76
	CH n° 869209030, n° 869209031		

(1) 23283,12 – 5163,58.
(2) 2415,58 + 6289,46.
(3) 1148 + 2073,72.

3 — RAPPEL

- Le compte 437 peut être subdivisé.
- Les acomptes sont comptabilisés en principe en cours de mois.
- Les avantages en nature s'ajoutent au brut puis se retranchent du net imposable.
- SE RÉFÉRER : FICHES EXPRESS «COMPTABILITÉ GÉNÉRALE»
  → Fiche n° 16

tests de connaissances «A/B»

14

TEST "A"

		OUI	NON
1 -	Le compte caisse peut avoir un solde créditeur . .	☐	☐
2 -	Le résultat déterminé au bilan se place toujours au passif	☐	☐
3 -	L'obligation est un droit de propriété	☐	☐
4 -	L'action a un revenu fixe	☐	☐
5 -	Le rabais est une réduction financière	☐	☐
6 -	L'escompte se comptabilise toujours	☐	☐
7 -	Le crédit de T.V.A. représente une créance pour l'entreprise	☐	☐
8 -	Le stock initial figure dans le bilan de fin d'exercice	☐	☐
9 -	A la fermeture du compte, le solde débiteur se place au débit du compte	☐	☐
10 -	A l'ouverture du compte, le solde créditeur se place au crédit du compte	☐	☐

CORRIGÉ TEST "A"

1 → **NON** : il a soit un solde nul, soit un solde débiteur.

2 → **OUI** : — le bénéfice augmente les capitaux propres,
— la perte diminue les capitaux propres.

3 → **NON** : c'est un droit de créance.

4 → **NON** : elle a un revenu variable en fonction du résultat.

5 → **NON** : c'est une réduction commerciale.

6 → **OUI** : — soit en charges financières : «665 Escomptes accordés»,
— soit en produits financiers : «765 Escomptes obtenus».

7 → **OUI** : il se place à l'actif du Bilan.

8 → **NON** : — le stock initial figure dans le Bilan de départ,
— le stock final figure dans le Bilan de fin d'exercice.

9 → **NON** : il se place au crédit du compte pour respecter l'égalité
Total Débit = Total Crédit

10 → **OUI** : à l'ouverture d'un compte, le solde est toujours du côté de sa nature.

TEST "B"

1 - Un achat de marchandises au comptant entraîne ..... :	[a] Une augmentation du patrimoine [b] Une diminution du patrimoine [c] Une modification de structure
2 - L'impôt personnel du dirigeant réglé par l'entreprise se comptabilise ..... :	[a] au débit du compte 108 [b] au débit du compte 635 [c] au débit du compte 695
3 - Les intérêts d'un emprunt représentent ..... :	[a] Une dette [b] Une charge
4 - La prime de transport est ... :	[a] incluse dans le salaire brut [b] ajoutée au salaire net [c] soumise aux cotisations sociales
5 - Il y a lieu d'utiliser le compte «58 Virements internes» dans le journal divisionnaire ..... :	[a] des achats à crédit [b] des ventes à crédit et au comptant [c] des effets à recevoir entrée
6 - La lettre de change se comptabilise ..... :	[a] à la date de création [b] à la date d'acceptation [c] à la date d'échéance
7 - Les titres acquis dans un but spéculatif sont ..... :	[a] des titres de participation [b] des titres immobilisés [c] des V.M.P.
8 - Le taux de T.V.A. sur les véhicules de tourisme est..... :	[a] 7 % [b] 18,60 % [c] 33,33 %
9 - Une amende fiscale représente une charge ..... :	[a] d'exploitation [b] financière [c] exceptionnelle
10 - L'escompte des traites est pratiqué ..... :	[a] par les établissements bancaires [b] par les C.C.P. [c] par les deux

CORRIGÉ TEST "B"

1 → **b** Une diminution du patrimoine . . . . . : La trésorerie diminue

2 → **a** Au débit du compte 108 : Il ne s'agit pas d'une charge propre à l'entreprise

3 → **b** Une charge . . . . . : A caractère financier

4 → **b** Ajoutée au salaire net . . : La prime ne supporte pas les cotisations sociales

5 → **b** Des ventes à crédit et au comptant . . . . . : Les ventes au comptant sont enregistrées simultanément dans les journaux de trésorerie

6 → **b** A la date d'acceptation : — Le fournisseur la range dans son portefeuille,
— Le client l'inscrit sur son échéancier

7 → **c** Des V.M.P. . . . . : Classés en actif circulant

8 → **c** 33,33 % . . . . . : Taux de luxe, non récupérable par l'entreprise

9 → **c** Exceptionnelle . . . . . : Cette charge ne fait pas partie de l'activité courante de l'entreprise

10 → **a** Par les établissements bancaires . . . . . : Les C.C.P. n'escomptent pas les effets de commerce

tests de connaissances «C/D»

15

TEST "C"

		OUI	NON
1 -	Seuls les comptes de charges et de produits sont mis à zéro au début de chaque exercice	☐	☐
2 -	La partie gauche du compte de résultat s'appelle l'actif	☐	☐
3 -	Un emprunt représente une utilisation de financement	☐	☐
4 -	Le crédit d'un compte enregistre la ressource d'une opération comptable	☐	☐
5 -	Une balance équilibrée prouve une comptabilité exacte	☐	☐
6 -	L'embauche d'un salarié est une opération comptable	☐	☐
7 -	Dans le cas livraison «Franco de port», la charge du transport est supportée par le client	☐	☐
8 -	Les avantages en nature sont soumis aux cotisations sociales	☐	☐
9 -	Les comptes de virements internes sont utilisés dans le journal des opérations diverses	☐	☐
10 -	Toutes les entreprises sont redevables de la taxe sur les salaires	☐	☐

CORRIGÉ TEST "C"

1 → **OUI** : les soldes des comptes de Bilan représentent le patrimoine de l'entreprise.

2 → **NON** : elle s'appelle CHARGES.

3 → **NON** : c'est un moyen de financement.

4 → **OUI** : le débit enregistre l'emploi.

5 → **NON** : — des comptes peuvent être inversés,
— deux erreurs peuvent se compenser.

6 → **NON** : dans un premier temps, c'est une opération administrative.

7 → **NON** : elle est supportée par le fournisseur.

8 → **OUI** : il faut ensuite les soustraire du net imposable.

9 → **NON** : jamais, puisque le rôle de ce journal est d'enregistrer les écritures qui ne figurent sur aucun autre journal.

10 → **NON** seules les entreprises non assujetties à la T.V.A. sont redevables de cette taxe.

TEST "D"

1 - Un achat de mobilier, au comptant entraîne . . . . . :	[a] Une augmentation du patrimoine [b] Une diminution du patrimoine [c] Une modification de structure
2 - Une vente de marchandises à crédit entraîne . . . . . :	[a] Une augmentation du patrimoine [b] Une diminution du patrimoine [c] Une modification de structure
3 - Le solde débiteur du compte « 108 Compte de l'exploitant » se place dans le Bilan . . . . . :	[a] A l'actif [b] Au passif avec le signe — [c] Au passif avec le signe +
4 - Le compte « 58 Virements internes » est utilisé dans le journal divisionnaire . . . . . :	[a] Des effets à payer sortie [b] Des effets à recevoir sortie [c] Des ventes à crédit
5 - L'encaissement des traites est pratiqué . . . . . :	[a] Par les établissements bancaires [b] Par les C.C.P. [c] Par les deux
6 - L'acceptation d'une traite est valable . . . . . :	[a] Pour la lettre de change [b] Pour le billet à ordre [c] Pour les deux
7 - La T.V.A. déductible représente :	[a] Une charge [b] Une dette [c] Une créance
8 - Le résultat de l'entreprise se détermine . . . . . :	[a] Dans le bilan de départ [b] Dans le bilan de fin d'exercice
9 - La variation des stocks figure :	[a] Dans le bilan [b] Dans le compte de résultat [c] Dans les deux
10 - La T.V.A. collectée, en fin de mois, figure . . . . . :	[a] A l'actif du bilan [b] Au passif du bilan [c] Ni à l'actif, ni au passif

CORRIGÉ TEST "D"

1 →	[c] Une modification de structure ..... :	Le total du Bilan reste inchangé, mais l'actif stable augmente et l'actif circulant diminue
2 →	[a] Une augmentation du patrimoine ..... :	Les créances augmentent
3 →	[b] Au passif avec le signe — :	Il diminue les capitaux propres
4 →	[b] Des effets à recevoir sortie :	Les journaux divisionnaires de trésorerie sont également concernés
5 →	[c] Par les deux ..... :	Seules les commissions bancaires supportent la T.V.A.
6 →	[a] Pour la lettre de change :	Elle est établie par le fournisseur et acceptée par le client
7 →	[c] Une créance ..... :	Elle représente une avance vis-à-vis du Trésor Public
8 →	[b] Dans le Bilan de fin d'exercice ..... :	Il se calcule à partir du déséquilibre entre l'actif et le passif
9 →	[b] Dans le compte de résultat:	Précédée du signe + ou —
10 →	[c] Ni à l'actif, ni au passif . :	Lors du calcul de la T.V.A. à décaisser, le compte est soldé à chaque fin de mois

tests de connaissances «E/F»

16

TEST "E"

	OUI	NON
1 - L'avis de domiciliation est un document comptable	☐	☐
2 - Les comptes «413 Clients - Effets à recevoir», «403 Fournisseurs - Effets à payer» sont toujours mouvementés pour leur valeur nominale	☐	☐
3 - Le compte «Personnel Rémunérations dues» est un compte de charge	☐	☐
4 - Le compte «Rémunération du Personnel» est un compte de tiers	☐	☐
5 - La cotisation d'allocations familiales est à la charge du salarié	☐	☐
6 - L'exercice comptable coïncide systématiquement avec l'année civile	☐	☐
7 - Le compte «108 Compte de l'exploitant» n'existe que dans les entreprises individuelles	☐	☐
8 - Les intérêts bancaires supportent la T.V.A.	☐	☐
9 - Une traite peut être endossée à l'ordre d'un tiers autre qu'un établissement financier	☐	☐
10 - Le compte «609 RRR obtenus sur achats» a un solde créditeur	☐	☐

CORRIGÉ TEST "E"

1 → **NON** : il faut attendre l'avis de débit de la banque pour comptabiliser le règlement des effets à payer.

2 → **OUI** : la valeur nette est comptabilisée dans les comptes financiers concernés.

3 → **NON** : c'est un compte de tiers, son solde représente le net à payer dû aux salariés.

4 → **NON** : c'est un compte de charges débité pour le montant des salaires bruts.

5 → **NON** : elle est à la charge de l'employeur.

6 → **NON** : sa durée est de 12 mois, l'exercice comptable peut correspondre à d'autres périodes que celles du 01-01 au 31-12.

7 → **OUI** : il se place au passif du Bilan en + ou en — du capital.

8 → **NON** : seules les commissions bancaires supportent la T.V.A.

9 → **OUI** : l'entreprise peut, par exemple, endosser un effet à recevoir pour régler un fournisseur.

10 → **OUI** : il correspond à une diminution de charges

TEST "F"

1 - Lorsque le stock final de marchandises est > au stock initial, la variation de stock correspond à ..... :	[a] Une augmentation des charges [b] Une diminution des charges
2 - Les comptes 609 et 709 .... :	[a] Figurent dans le compte de résultat [b] Ne figurent pas dans le compte de résultat
3 - Les frais d'établissement représentent ..... :	[a] Une charge [b] Une immobilisation incorporelle [c] Une immobilisation corporelle
4 - Quel est le terme exact..... :	[a] Bilan de l'exercice N [b] Bilan au 31—12-N
5 - Quel est le terme exact..... :	[a] Compte de résultat de l'exercice N [b] Compte de résultat au 31-12-N
6 - La provision d'un chèque doit être disponible ..... :	[a] A l'émission du chèque [b] Au moment de son règlement
7 - La provision d'une traite doit être disponible ..... :	[a] A la date d'émission [b] A la date d'acceptation [c] A la date d'échéance
8 - La réduction pratiquée pour tenir compte d'un défaut de qualité est appelée ..... :	[a] Rabais [b] Remise [c] Ristourne
9 - Si le prix de reprise des emballages est au prix de consignation, les comptes 4196 et 4096 sont soldés ..... :	[a] Au prix de reprise [b] Au prix de consignation
10 - Les frais sur achats des titres sont :	[a] Inclus dans le prix d'acquisition des titres [b] Comptabilisés dans le compte 627 [c] Comptabilisés dans le compte 660

CORRIGÉ TEST "F"

1 → **b** Une diminution des charges : L'entreprise n'a pas vendu toutes les marchandises qu'elle a achetées

2 → **b** Ne figurent pas dans le compte de résultat ..... : Seuls les achats nets et les ventes nettes figurent dans le compte de résultat :
— le compte 609 est soustrait du compte 607
— le compte 709 est soustrait du compte 707

3 → **b** Une immobilisation incorporelle ..... : Ils doivent disparaître du bilan dans les 5 ans à partir de la création de l'entreprise.

4 → **b** Bilan au 31-12-N ..... : Le bilan est établi à une date donnée.

5 → **a** Compte de résultat de l'exercice N ..... : Il s'agit du reflet de l'activité de l'entreprise pour un exercice.

6 → **a** A l'émission du chèque .. : La provision du chèque doit être préalable et disponible à l'émission du chèque

7 → **b** A la date d'échéance ... : Contrairement au chèque, la provision ne peut être disponible qu'à l'échéance

8 → **a** Un rabais ..... : Il s'agit d'une réduction commerciale.

9 → **b** Au prix de consignation .. : Les comptes 4096 et 4196 sont toujours mouvementés pour le prix de consignation.

10 → **b** Comptabilisé dans le compte 627 ..... : 6271 Frais sur titres, ils supportent la TVA

conseils pour l'examen

17

L'ESSENTIEL

1 — LE MATÉRIEL

Vous devez vous munir de :

- stylos,
- feutres de couleur (évitez le rouge qui est réservé au correcteur),
- règle,
- plan comptable non annoté autorisé aux examens (1),
- calculatrice à fonctionnement autonome (vérifiez les piles), sans imprimante, non programmable et avec entrée unique par clavier. En outre, la capacité de votre calculatrice devra être limitée aux calculs suivants :
  - quatre opérations,
  - racine carrée,
  - fonctions usuelles (trigonométrie, logarithmes, exponentielles),
  - mémoire avec entrée en plus ou en moins,
  - changement de signe,
  - notation scientifique (virgule flottante).
- encrivore (stylo effaceur, correcteur blanc),
- montre.

2 — LA LECTURE DU SUJET

Lisez attentivement le sujet pour vous permettre de :

- prendre connaissance de sa structure,
- apprécier le travail à faire sur l'ensemble,

(1) Recommandons «La liste intégrale des comptes» (formule spécial examens), autorisée aux examens et qui permet, grâce à un système d'onglets, d'accéder directement au compte recherché. Auteur : J. Mailler - Editeur : CLET (collection Plaquettes).

— repérer les parties indépendantes,

— ne pas oublier de tourner toutes les pages (recto-verso),

— souligner les points importants :

- date de réception, date d'enregistrement,
- date d'acceptation des lettres de change,
- documents à compléter,
- montant TTC ou HT,
- renvoi à des ANNEXES.

— déceler les pièges éventuels.

Enfin, n'hésitez pas d'inscrire dans la marge ou de souligner dans le texte les informations importantes.

3 — LA RÉDACTION DE VOTRE COPIE

a) L'organisation

— si les parties du sujet sont indépendantes, traitez en premier celles que vous maîtrisez le mieux,

— évaluez le temps nécessaire pour traiter chaque partie du sujet,

— indiquez le titre de chaque partie,

— vous devez rédiger directement sur votre copie dès l'instant où vous êtes sûr de vous ; le brouillon doit vous permettre de jeter vos idées ou de vérifier un calcul,

— ne vous acharnez pas sur la recherche d'une erreur au risque de perdre trop de temps pour gagner peu de points.

b) Le contenu

— justifiez vos calculs,

— soyez vigilants pour arrondir vos nombres : si le troisième chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, on arrondit au centime supérieur :

- 350,476 = 350,48
- 350,475 = 350,48
- 350,474 = 350,47

— indiquez un libellé pour chaque article du journal. Le libellé est la justification du document qui a permis de passer l'écriture ainsi que l'identification du tiers,

— n'oubliez pas que les articles du journal doivent être enregistrés dans l'ordre chronologique,

— soyez attentifs à la vraisemblance des résultats : un compte caisse ne peut avoir un solde créditeur par exemple,

— n'oubliez pas les contrôles arithmétiques :

- totaux du journal = totaux des mouvements de la balance
- totaux des soldes débiteurs = totaux des soldes créditeurs,
- les totaux des soldes étant bien entendu inférieurs aux totaux des mouvements de la balance.

c) La présentation

— votre copie d'examen doit être présentée d'une manière agréable et lisible afin de mettre le correcteur dans de bonnes dispositions,

— soignez votre écriture,

— aérez votre texte,

— évitez les corrections surchargées,

— faites attention à l'orthographe (pour les comptes, n'hésitez pas à vous reporter à votre plan comptable),

— alignez les chiffres :

• écrivez	• évitez
350,48	350,48
1870,00	1870
44962,53	44962,53

— n'utilisez pas d'abréviations fantaisistes.

d) La relecture de votre copie

— consacrez au moins 10 minutes à la relecture,

— numérotez systématiquement les pages des copies que vous remettez,

— vérifiez que vous avez répondu à toutes les questions.

IMP. COI